

Projet de réponse de la délégation britannique du Conseil de l'UEO à la question écrite 220 de Sir Frederic Bennett sur les Accords de Camp David et le règlement du conflit du Proche-Orient (Londres, 27 août 1980)

Légende: Le 27 août 1980, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet le projet de réponse de la délégation britannique du Conseil de l'UEO à la question de Sir Frederic Bennett, parlementaire britannique à l'Assemblée, sur la contribution des Accords de Camp David au règlement du conflit du Proche-Orient. Pour le Conseil, ces accords constituent un succès qui doit être mis à profit. Il estime, en outre que, dans le cadre d'un accord global, un accord sur l'autonomie totale de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, accepté et mis en œuvre par les Palestiniens, pourrait constituer une étape transitoire pour une autodétermination totale pour ce peuple.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Question écrite No 220 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée. Londres: 27.08.1980. WPM (80) 27. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1980, 01/11/1980-05/05/1981. File 202.413.999.12. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_britannique_du_conseil_de_l_ueo_a_la_question_ecrite_220_de_sir_frederic_bennett_sur_les_accords_d_e_camp_david_et_le_reglement_du_conflit_du_proche_orient_londres_27_aout_1980-fr-1ddab969-ee3d-49e6-b6c1-d3c6b572c9ae.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Original anglais

WPM (80) 27

27 août 1980

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Question écrite No 220 posée
au Conseil par un membre de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse, préparé par la délégation britannique, à la question écrite No 220 posée au Conseil par Sir Frederic Bennett, membre de l'Assemblée, et diffusée le 30 juin 1980 (doc. C (80) 90).

Ce projet sera examiné par le groupe de travail lors de sa prochaine réunion, le 15 septembre.

Ret
9 Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Texte de la question écrite No 220 posée au Conseil
par Sir Frederic Bennett
(Doc. C (80) 90)

Dans sa réponse à la recommandation No 341, "le Conseil prend acte de la volonté des Etats membres de poursuivre leurs efforts en vue de faciliter la recherche d'un règlement d'ensemble du conflit du Proche-Orient". Le Conseil considère-t-il que les Accords de Camp David contribuent réellement, dans les circonstances actuelles ou dans des circonstances actuellement vraisemblables, à la recherche d'un tel règlement ?

Projet de réponse

Les accords de Camp David ont mené à l'établissement de la paix entre l'Egypte et Israël, ce qui, de l'avis du Conseil, constitue un progrès important dans la recherche d'un règlement d'ensemble. Cependant, ce succès doit être mis à profit. Jusqu'ici, les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza n'ont pas abouti, et l'attitude des autres parties arabes, y compris des Palestiniens, réduit les chances de réussite. Quoi qu'il en soit, le Conseil estime toujours qu'un accord sur l'autonomie totale de la Cisjordanie et de Gaza, susceptible d'être accepté et mis en oeuvre par les Palestiniens, pourrait constituer une étape transitoire utile sur la voie de l'autodétermination totale pour les Palestiniens dans le cadre d'un accord global.